

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 14 mars 2017 à 19h30 au centre communautaire de Luskville, situé au 2024, route 148, Pontiac à laquelle étaient présents :

M. Roger Larose, maire, M. Brian Middlemiss, maire-suppléant et les conseillers, Mme Nancy Draper-Maxsom, Mme Inès Pontiroli et Dr. Jean Amyotte.

Également présents, M. Benedikt Kuhn, directeur général et M. Dominic Labrie, chef de service – Communications et directeur adjoint par intérim, ainsi que quelques contribuables.

Absences motivées : M. Edward McCann, conseiller (jugement de la Cour Supérieure) et M. Thomas Howard, conseiller.

M. Larose, Président, constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance. La séance débute à 19h30.

PAROLE AU PUBLIC ET QUESTIONS

- | | |
|----------------------|---|
| Jean-François Aumont | - Demande si le projet de règlement de zonage concernant l'entreposage des machineries lourdes a été étudié par le CCU |
| Kim Hébert | - Demande si la Municipalité est bien certaine de respecter la Loi R-20 et les prescriptions de la Commission de construction du Québec
- Ne comprends pas l'avis d'infraction reçue de la Municipalité. Elle estime respecter la réglementation municipale
- Demande la raison pour laquelle la Municipalité a fermé son chantier de remblai sans lui donner de préavis suffisant pour prouver qu'il n'y avait pas de matériaux contaminés |
| James Eggleton | - Félicite la Municipalité pour l'entretien des chemins |

17-03-3035

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Parole au public et questions**
- 3. Adoption de l'ordre du jour -**
- 4. Adoption des procès-verbaux des réunions antérieures**
 - 4.1 Procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 10 janvier 2017, de la séance ordinaire du 14 février 2017 et de la séance extraordinaire du 6 décembre 2016
- 5. Administration**
 - 5.1 Transferts budgétaires
 - 5.2 Liste des factures à payer
 - 5.3 Liste des dépenses incompressibles
 - 5.4 Liste des engagements de dépenses
 - 5.5 Rapports relatifs à la délégation d'autorisation des dépenses
 - 5.6 Offre de service – renouvellement du mandat à titre de conseillers juridiques pour les années 2017 et 2018
 - 5.7 Appel d'offres – Vérificateur externe
 - 5.8 Déclaration de services aux citoyens
 - 5.9 Contribution à l'O.M.H.- Ajustement suite au dépôt des états financiers vérifiés de 2015
 - 5.10 Surplus affecté aux travaux de voirie
 - 5.11 Surplus affecté pour l'accès à la rivière par le chemin Terry-Fox
 - 5.12 Surplus affecté pour les cabinets de toilettes du centre communautaire de Luskville
 - 5.13 Surplus affecté pour réparations au toit de la bibliothèque de Luskville
 - 5.14 Surplus affecté pour réparations au toit de l'hôtel de ville
 - 5.15 Chef des travaux publics
 - 5.16 Poste de camionneur – Travaux publics

- 5.17 Poste de chef de division – Travaux publics
- 5.18 Avis de motion - Règlement décrétant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 750 000,00 \$ pour l'acquisition de véhicules pour les services de sécurité incendie
- 5.19 Désignation d'un lieu additionnel pour les séances de la Cour municipale régionale
- 5.20 Dépôt des états financiers pour l'année 2016
- 6. Sécurité publique**
 - 6.1 Avis de motion - Règlement 01-17 concernant la constitution d'un service de la sécurité incendie
 - 6.2 Révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Demande de recommandation auprès des municipalités locales
 - 6.3 Démission de pompiers volontaires
- 7. Travaux publics**
 - 7.1 Octroi de contrat - Entretien des espaces verts
 - 7.2 Mandat aux travaux publics - Accès au chemin Sumac
 - 7.3 Mandat aux travaux publics - Besoins relatifs aux chemins pavés
- 8. Hygiène du milieu**
 - 8.1 Mise en œuvre des actions prévues pour le recyclage des matières organiques
- 9. Urbanisme et zonage**
 - 9.1 Renouvellement du mandat des membres du CCU
 - 9.2 Demande d'autorisation à la CPTAQ pour un usage autre qu'agricole sur les lots # 5 119 119 et # 5 119 120 au 155 Terry-Fox et demande d'aliénation-lotissement du lot # 5 046 915
 - 9.3 Politique provinciale relative à la protection des rives, littoraux et plaines inondables
 - 9.4 Dossier en infraction - 1656 Route 148
 - 9.5 Dossier en infraction - 103 chemin Dion
 - 9.6 Demande d'autorisation à la CPTAQ pour un usage autre qu'agricole sur la partie du lot 6 situé au 1963 chemin Alexander
- 10. Loisirs et culture**
 - 10.1 Investissements favorisant un mode de vie sain et actif
 - 10.2 Subventions – Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes communautaires
 - 10.3 Projet de la Maison de la Famille
 - 10.4 Autorisation pour une demande d'aide financière au fonds des petites collectivités, pour la remise en état du parc récréatif de Luskville - Volet 2
 - 10.5 Relocalisation du Grenier des Collines
 - 10.6 Embauche – Responsable des loisirs et de la vie communautaire
- 11. Divers**
 - 11.1 Conseil d'administration de Transcollines
- 12. Rapports divers et correspondance**
 - 12.1 Dépôt de divers rapports municipaux :
 - a) animaux
 - b) Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil
 - c) Dépôt du bottin des ressources
- 13. Dépôt du registre de correspondance**
 - 13.1 Registre de correspondance du mois de janvier et février 2017
- 14. Période de questions du public**
- 15. Levée de la séance**

Il est

Proposé par: Nancy Draper-Maxsom
Appuyé par: Inès Pontiroli

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé et lu.

Adoptée

17-03-3036

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2017, DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 FÉVRIER 2017 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2016

Il est

Proposé par : Inès Pontiroli

Appuyé par : Brian Middlemiss

ET RÉSOLU d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 10 janvier 2017, de la séance ordinaire du 14 février 2017 et de la séance extraordinaire du 6 décembre 2016.

Adoptée

17-03-3037

TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Il est

Proposé par : Brian Middlemiss
Appuyé par : Nancy Draper-Maxsom

ET RÉSOLU QUE la Municipalité effectue les transferts budgétaires tels que reconnus aux listes jointes en annexe au montant total de **11 868,06\$**.

Le vote est demandé :

Pour : Brian Middlemiss Contre : Inès Pontiroli
Nancy Draper-Maxsom Dr. Jean Amyotte
Roger Larose

Adoptée sur division

17-03-3038

LISTE DES FACTURES À PAYER

Il est

Proposé par : Inès Pontiroli
Appuyé par : Dr. Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le paiement des factures au montant de **136 024,94\$** (voir annexe) pour la période se terminant le 28 février 2017 et à débiter les affectations budgétaires relatives aux dépenses mentionnées sur ladite liste.

Adoptée

17-03-3039

LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES ET PRÉ-APPROUVÉES

Il est

Proposé par: Inès Pontiroli
Appuyé par: Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve la liste des déboursés et prélèvements effectués du 21 décembre 2016 au 28 février 2017, le tout pour un total de **799 127,53\$** (voir annexe).

AMENDEMENT

LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES ET PRÉ-APPROUVÉES

Il est

Proposé par: Dr. Jean Amyotte
Appuyé par: Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve la liste des déboursés et prélèvements effectués du 21 décembre 2016 au 28 février 2017, en soustrayant la somme de **6 282,50\$**, le tout pour un total de **792 845,03\$** (voir annexe).

Le vote est demandé :

Pour : Dr. Jean Amyotte Contre : Nancy Draper-Maxsom
Inès Pontiroli
Brian Middlemiss

Adoptée sur division

17-03-3040

LISTE DES ENGAGEMENTS DE DÉPENSES

Il est

Proposé par : Brian Middlemiss
Appuyé par : Inès Pontiroli

ET RÉSOLU d'engager les dépenses apparaissant à l'annexe A, pour un montant total de **139 787,58\$** taxes incluses.

Adoptée

Le directeur général dépose le rapport relatif à la délégation d'autorisation des dépenses du 20 décembre 2016 au 31 janvier 2017 et du 1er au 28 février 2017.

17-03-3041

OFFRE DE SERVICE – RENOUELEMENT DU MANDAT À TITRE DE CONSEILLERS JURIDIQUES POUR LES ANNÉES 2017 ET 2018

CONSIDÉRANT l'offre de services de RPGL ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur général ;

Il est

Proposé par : Nancy Draper-Maxsom
Appuyé par : Inès Pontiroli

ET RÉSOLU d'accepter l'offre de service de RPGL avocats et de renouveler leur contrat à titre de conseillers juridiques pour les années 2017 et 2018.

Adoptée

17-03-3042

APPEL D'OFFRES – VÉRIFICATEUR EXTERNE

CONSIDÉRANT QUE le mandat du vérificateur externe de la Municipalité sera bientôt échu;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit aller en appel d'offres pour octroyer un mandat pour les services d'un vérificateur externe pour les années 2017, 2018 et 2019 ;

Il est

Proposé par : Inès Pontiroli
Appuyé par : Brian Middlemiss

ET RÉSOLU d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à lancer un appel d'offres sur invitation pour les services d'un vérificateur externe pour les années 2017, 2018 et 2019 et à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Adoptée

17-03-3043

ADOPTION DE LA DÉCLARATION DE SERVICE AUX CITOYENS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit assurer une saine gestion des deniers publics basée sur les principes d'équité et d'imputabilité et le respect de la capacité à payer des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE l'amélioration des services est au cœur des préoccupations quotidiennes de l'administration municipale;

CONSIDÉRANT QUE cet engagement s'appuie sur des principes de respect, de collaboration et de présomption de la bonne foi;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens doivent connaître les services municipaux, les moyens et conditions afin d'accéder à ces services, ainsi que les mécanismes d'appels s'offrant à eux;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge qu'il est important de préciser les délais prévisibles et acceptables pour la prestation des services, autant pour les citoyens que pour les membres de l'administration municipale;

Il est

Proposé par : Nancy Draper-Maxsom
Appuyer par : Inès Pontiroli

ET RÉSOLU d'adopter la **Déclaration de service aux citoyens** de la Municipalité de Pontiac tel que présenté (voir l'annexe).

Adoptée

17-03-3044

CONTRIBUTION À L'O.M.H. - AJUSTEMENT SUITE AU DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS DE 2015

CONSIDÉRANT QUE suite à la réception de la prévision budgétaire 2015 pour l'O.M.H., la Municipalité a versé une somme de 5 113,00\$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu les états financiers de l'O.M.H. au 31 décembre 2015 lesquels démontrent que la contribution municipale réelle de 10% s'élève à 6 176,00\$;

Il est

Proposé par : Nancy Draper-Maxsom
Appuyé par : Dr. Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte les états financiers de l'O.M.H. (Office Municipal d'Habitation) de Pontiac pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2015.

IL EST AUSSI RÉSOLU QUE la Municipalité accepte d'ajuster la contribution municipale et de verser 1 063,00\$ à l'O.M.H.

Adoptée

17-03-3045

SURPLUS AFFECTÉ AUX TRAVAUX DE VOIRIE

CONSIDÉRANT les résolutions 16-08-2871 et 16-11-2971 visant la réfection de certains chemins ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux n'ont pas tous été complétés à la fin de 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux doivent se poursuivre en 2017 ;

Il est

Proposé par : Nancy Draper-Maxsom
Appuyé par : Inès Pontiroli

ET EST RÉSOLU QUE ce conseil réserve en fin d'année 2016 la somme non dépensée et crée un surplus affecté intitulé *Surplus affecté - travaux de voirie* pour la somme de 223 500,00\$, provenant du surplus non-affecté.

Adoptée

17-03-3046

SURPLUS AFFECTÉ POUR L'ACCÈS À LA RIVIÈRE PAR LE CHEMIN TERRY-FOX

CONSIDÉRANT la résolution 16-11-2973 ;

CONSIDÉRANT QUE la barrière n'a pas été installée à ce jour ;

Il est

Proposé par : Nancy Draper-Maxsom
Appuyé par : Roger Larose

ET RÉSOLU QUE ce conseil réserve en fin d'année 2016 la somme non dépensée et crée un surplus affecté pour la barrière du chemin Terry-Fox pour la somme de 11 000,00\$ provenant du surplus non-affecté.

Adoptée

17-03-3047

SURPLUS AFFECTÉ POUR LES CABINETS DE TOILETTES DU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LUSKVILLE

CONSIDÉRANT la résolution #16-11-2960 ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ne sont pas faits à ce jour ;

Il est

Proposé par : Brian Middlemiss

Appuyé par : Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE ce conseil réserve en fin d'année 2016 la somme non dépensée et crée un surplus affecté pour les cabinets de toilette du centre communautaire de Luskville pour la somme de 25 000,00\$ provenant du surplus non-affecté.

Adoptée

17-03-3048

SURPLUS AFFECTÉ POUR RÉPARATIONS AU TOIT DE LA BIBLIOTHÈQUE DE LUSKVILLE

CONSIDÉRANT la résolution #16-11-2959 ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ne sont pas faits à ce jour ;

Il est

Proposé par : Inès Pontiroli

Appuyé par : Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE ce conseil réserve en fin d'année 2016 la somme non dépensée et crée un surplus affecté pour le toit de la bibliothèque de Luskville pour la somme de 20 000,00\$ provenant du surplus non-affecté.

Adoptée

17-03-3049

SURPLUS AFFECTÉ POUR RÉPARATIONS AU TOIT DE L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT la résolution #16-11-2958 ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ne sont pas faits à ce jour ;

Il est

Proposé par : Inès Pontiroli

Appuyé par : Nancy Draper-Maxsom

ET RÉSOLU QUE ce conseil réserve en fin d'année 2016 la somme non dépensée et crée un surplus affecté pour le toit de l'hôtel de ville pour la somme de 25 000,00\$ provenant du surplus non-affecté.

Adoptée

17-03-3050

CHEF – TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE M. Paul Connelly a démissionné du poste de chef des travaux publics le 19 janvier 2017;

Il est

Proposé par : Nancy Draper-Maxsom

Appuyé par : Inès Pontiroli

ET RÉSOLU d'accepter la démission de M. Paul Connelly.

Adoptée

17-03-3051

POSTE DE CAMIONNEUR-TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le poste de camionneur est vacant ;

CONSIDÉRANT QU'un affichage à l'interne a été fait en avril 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE nous n'avons pas eu de candidature à l'interne possédant l'exigence minimale, soit de détenir un permis de conduire avec classe 1 ;

CONSIDÉRANT QU'une candidature externe a été reçue en entrevue et qu'elle satisfait aux exigences du poste;

Il est

Proposé par : Brian Middlemiss

Appuyé par : Dr. Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte la recommandation du directeur des infrastructures et des travaux publics ainsi que de la directrice des finances et ressources humaines et autorise l'embauche de M. Yves Daigneault à titre de camionneur selon les termes de la convention collective.

Adoptée

17-03-3052

POSTE CHEF DE DIVISION - TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le poste de chef de division - travaux publics est vacant ;

CONSIDÉRANT QUE deux candidats ont été rencontrés en entrevue ;

Il est

Proposé par : Brian Middlemiss

Appuyé par : Nancy Draper-Maxsom

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte la recommandation du directeur des infrastructures et des travaux publics pour l'embauche de M. Jean Luc Trépanier à titre de chef de division - travaux publics, et ce à compter du 6 mars 2017, le tout en conformité à la politique de rémunération globale à l'égard des employés cadres et les clauses particulières suivantes :

- Rémunération à titre de chef de division - travaux publics, échelon 4;
- Trois semaines de vacances par année ;
- Probation d'un an;
- Semaine de travail de 40 heures

Le vote est demandé :

Pour : Brian Middlemiss
Nancy Draper-Maxsom
Roger Larose

Contre : Inès Pontiroli
Dr. Jean Amyotte

Adoptée sur division

Les conseillers Inès Pontiroli et Dr. Jean Amyotte votent contre la résolution car ils estiment qu'il ne devrait pas y avoir de membres du conseil siégeant sur le comité de sélection.

AVIS DE MOTION

Je, soussigné, **Roger Larose**, maire à la Municipalité de Pontiac, donne avis à l'effet que j'entends présenter à une prochaine session de ce conseil un règlement décrétant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 750 000,00 \$ pour l'acquisition de véhicules pour les services de sécurité incendie.

17-03-3053

DÉSIGNATION D'UN LIEU ADDITIONNEL POUR LES SÉANCES DE LA COUR MUNICIPALE RÉGIONALE

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de Comté des Collines-de-l'Outaouais et les municipalités de Cantley, Chelsea, L'Ange-Gardien, La Pêche, Notre-Dame-de-la-Salette, Pontiac, Val-des-Monts, ainsi que la Municipalité régionale de Comté de Papineau et les municipalités de Boileau, Bowman, Chénéville, Duhamel, Fassett, Lac-des-Plages, Lac-Simon, Lochaber Canton, Lochaber-Partie-Ouest, Mayo, Montebello, Montpellier, Mulgrave et Derry, Namur, Notre-Dame-de-Bonsecours, Notre-Dame-de-la-Paix, Papineauville, Plaisance, Ripon, Saint-André-Avellin, Saint-Émile-de-Suffolk, Saint-Sixte, Thurso et Val-des-Bois ainsi que la Municipalité régionale de Comté de la Vallée-de-la-Gatineau et des municipalités d'Aumond, Blue Sea, Bois-Franc, Bouchette, Cayamant, Déléage, Denholm, Egan-Sud, Gracefield, Grand-Remous, Kazabazua, Lac Sainte-Marie, Low, Maniwaki, Messines, Montcerf-Lytton et Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau sont parties à l'entente relative à la cour municipale commune de la Municipalité régionale de Comté des Collines-de-l'Outaouais ;

ATTENDU QUE les municipalités parties à l'entente relative à la cour municipale commune de la MRC des Collines-de-l'Outaouais désirent modifier l'article 5 de cette entente pour établir un autre lieu où la cour municipale sera tenue de siéger tel que le permet l'article 55 de la *Loi sur les cours municipales*, L.R.Q., C-72.01 ;

ATTENDU QUE les municipalités parties à l'entente de la cour municipale commune désirent que la cour municipale puisse siéger sur le territoire de la MRC Vallée-de-la-Gatineau et qu'il y a lieu de désigner l'endroit et l'adresse autre que le chef-lieu où la cour municipale pourra siéger ;

ATTENDU QUE l'article 24 de la *Loi sur les cours municipales* prévoit que lorsque la modification à une entente ne vise qu'à changer l'adresse du lieu où siège la cour municipale ou à établir tout autre lieu où elle peut siéger, elle peut être effectuée par une résolution adoptée par chacune des municipalités qui est partie à l'entente d'établissement de la cour et qu'une telle résolution doit être approuvée par le ministre de la Justice ;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par : Inès Pontiroli
Appuyé par : Dr. Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE ce Conseil par la présente, accepte de modifier l'entente relative à la cour municipale commune de la MRC des Collines-de-l'Outaouais afin de permettre que la cour puisse siéger sur le territoire de la MRC Vallée de-la-Gatineau au Palais de justice de Maniwaki situé au 266 rue Notre Dame, 1er étage, Maniwaki (Québec) J9E 2J8.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE cette résolution soit soumise à l'approbation du ministre de la Justice en conformité avec l'article 24 de la *Loi sur les cours municipales*.

Adoptée

Le vérificateur externe de Dignard Éthier cpa Inc. dépose les états financiers pour l'année 2016.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par **Roger Larose**, maire à la Municipalité de Pontiac, à l'effet qu'à une prochaine session de ce conseil, il y aura adoption d'un règlement concernant la constitution d'un service de la sécurité incendie.

17-03-3054

RÉVISION DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE – DEMANDE DE RECOMMANDATION AUPRÈS DES MUNICIPALITÉS LOCALES

ATTENDU QUE la Loi sur la sécurité incendie (LRQ 2000, c.20) a été adoptée le 14 juin 2000, sanctionnée le 16 juin 2000 et mise à jour le 1^{er} janvier 2016;

ATTENDU QUE conformément à l'article 29 de cette même loi, le schéma doit être révisé au cours de la sixième année qui suit la date de son entrée en vigueur ou de sa dernière attestation de conformité et suivants;

ATTENDU QUE le ministère de la Sécurité publique a attesté le projet de la MRC des Collines-de-l'Outaouais le 27 août 2010 et qu'il entrerait en vigueur 90 jours plus tard;

ATTENDU QUE l'an un de référence du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Collines-de-l'Outaouais est l'année 2011;

ATTENDU QUE le Conseil des maires de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, par sa résolution 16-03-090, s'est engagé dans une démarche visant la révision de son schéma de couverture de risque en sécurité incendie et avisait le ministre de la Sécurité publique, monsieur Martin Coiteux, de cette démarche;

ATTENDU QUE suite au travail de rédaction du schéma révisé, une campagne de consultation publique, conformément à l'article 18 de la Loi sur la sécurité incendie, s'est déroulée dans chacune des sept (7) municipalités de la MRC;

ATTENDU QUE, par sa résolution 16-12-455, le Conseil des maires de la MRC des Collines-de-l'Outaouais a autorisé la transmission du projet de schéma révisé aux sept (7) municipalités locales afin d'obtenir une recommandation d'approbation;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité de Pontiac désire répondre à cette demande;

EN CONSÉQUENCE,

Il est

Proposé par : Inès Pontiroli
Appuyé par : Nancy Draper-Maxsom

ET RÉSOLU QUE, selon la recommandation du directeur du SSI, le Conseil de la Municipalité de Pontiac recommande par la présente, l'adoption du projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Collines-de-l'Outaouais aux fins de transmission au ministère de la Sécurité publique.

Adoptée sur division

Le conseiller Dr. Jean Amyotte vote contre la résolution.

17-03-3055

DÉMISSION DE POMPIERS VOLONTAIRES

CONSIDÉRANT QUE certains pompiers ont offerts leur démission ou étaient inactifs depuis un certain temps;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de compter sur une brigade dynamique, capable d'assurer la sécurité du public;

CONSIDÉRANT QU'un processus d'embauche est en cours ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du SSI ;

Il est

Proposé par : Dr. Jean Amyotte
Appuyé par : Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE le conseil entérine le départ des pompiers suivants :

Belley, Daniel
Hardwick, Cheryl E
Picard, Braeden

Prest, Evan
Ramsay, Cowan
Rioux Kevin
Scully, David

IL EST AUSSI RÉSOLU QUE le conseil les remercie pour leurs années de services au sein de la brigade.

AMENDEMENT

DÉMISSION DE POMPIERS VOLONTAIRES

CONSIDÉRANT QUE certains pompiers ont offerts leur démission ou étaient inactifs depuis un certain temps;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de compter sur une brigade dynamique, capable d'assurer la sécurité du public;

CONSIDÉRANT QU'un processus d'embauche est en cours ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du SSI ;

Il est

Proposé par : Brian Middlemiss
Appuyé par : Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE le conseil entérine le départ des pompiers suivants :

Belley, Daniel
Hardwick, Cherryl E
Picard, Braeden
Ramsay, Cowan
Rioux Kevin
Scully, David

IL EST AUSSI RÉSOLU QUE le conseil les remercie pour leurs années de services au sein de la brigade.

Adoptée unanimement

17-03-3056

OCTROI DE CONTRAT - ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

ATTENDU QUE le directeur des infrastructures et des travaux publics a procédé à un appel de propositions public pour l'entretien des espaces verts pour les années 2017, 2018 et 2019;

ATTENDU QUE suite à cet appel de propositions public publié sur le site du système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) deux propositions ont été reçues dans les délais prescrits;

ATTENDU les deux (2) propositions reçues aux montants suivants (taxes incluses) :

Soumissionnaire	Montant soumis bordereau A	Montant soumis bordereau B
8110123 Canada Inc. (Entreprise MK)	34 147,58\$	62 776,35\$
6005608 Canada Inc. (Éric Nault)	111 525,75\$	125 322,73\$

ATTENDU QUE le directeur des infrastructures et des travaux publics a procédé à l'analyse des soumissions;

ATTENDU QUE les propositions sont conformes ;

ATTENDU QUE la proposition (bordereaux A et B) présentée par 8110123 Canada Inc. (Entreprise MK) est la plus avantageuse pour la Municipalité;

Il est

Proposé par:

Appuyé par:

ET RÉSOLU QUE le Conseil octroie les deux (2) mandats à 8110123 Canada Inc. (Entreprise MK) pour un montant total de 96 923,93\$.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient par la présente autorisés à signer au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

(Aucun proposeur, aucun appuieur)

17-03-3057

MANDAT AUX TRAVAUX PUBLICS-ACCÈS AU CHEMIN SUMAC

CONSIDÉRANT QU'il y aurait lieu d'améliorer l'accès au chemin Sumac pour faciliter la circulation des véhicules d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE l'emprise de la voie ferrée pourrait possiblement être aménagée afin de résoudre cette problématique ;

CONSIDÉRANT QUE les deux accès entre le chemin Fortin et la voie ferrée sont la propriété de la Municipalité de Pontiac;

Il est

Proposé par : Dr. Jean Amyotte

Appuyé par : Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal demande au directeur des infrastructures et des travaux publics de réaliser une étude de faisabilité, dotée d'une estimation budgétaire, afin d'aménager l'emprise de la voie ferrée de manière à permettre aux véhicules d'urgence de desservir le chemin Sumac selon les prescriptions du Schéma de couverture de risque incendie.

Adoptée sur division

La conseillère Nancy Draper-Maxsom vote contre la résolution.

17-03-3058

MANDAT AUX TRAVAUX PUBLICS-BESOINS RELATIFS AUX CHEMINS PAVÉS

CONSIDÉRANT QUE le pavage de plusieurs chemins sous la responsabilité municipale est dans un mauvais état;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait lieu de réaliser un inventaire de ces chemins et des investissements nécessaires à leur entretien préventif;

CONSIDÉRANT QUE les ressources de la Municipalité sont limitées et qu'il est nécessaire d'établir une priorisation en vue du prochain budget;

Il est

Proposé par : Dr. Jean Amyotte

Appuyé par : Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal demande au directeur des infrastructures et des travaux publics de réaliser une étude à cette fin et, au besoin, lui permette de faire appel à une ressource extérieure.

Adoptée

17-03-3059

MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS PRÉVUES POUR LE RECYCLAGE DES MATIÈRES ORGANIQUES

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Collines-de-l'Outaouais a adopté le règlement 241-16 édictant son plan de gestion des matières résiduelles révisé (PGMR) ;

CONSIDÉRANT QUE la gestion des matières compostables est la principale priorité de la stratégie de réduction des déchets ;

CONSIDÉRANT QUE le PGMR permet aux municipalités locales de mettre en œuvre l'une ou l'autre ou une combinaison des actions suivantes afin d'améliorer la gestion des matières compostables, à savoir:

- Planter un programme de compostage domestique et communautaire systématique, ou
- Planter une collecte ou une collecte porte-à-porte des matières compostables assortie d'un contrat de traitement industriel

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour les municipalités locales de choisir, d'ici le 20 mars, l'une ou l'autre ou une combinaison des actions ci-haut mentionnées afin de leur permettre, ainsi qu'à la MRC, de débiter la planification et la mise en œuvre desdites actions en 2017;

CONSIDÉRANT QUE le compostage domestique demeure la façon la plus environnementale et la moins coûteuse de disposer de ses matières compostables.

Il est

Proposé par : Nancy Draper-Maxsom
Appuyé par : Brian Middlemiss

ET RÉSOLU de prendre les mesures suivantes afin d'améliorer la gestion des matières compostables :

- Améliorer la sensibilisation à l'égard du règlement municipal 10-16 interdisant la mise aux rebuts des résidus verts tel que le gazon, arbres, branches et feuilles ;
- Mise en place d'un programme de compostage domestique et communautaire obligatoire et systématique d'ici le 1^{er} janvier 2018.

IL EST AUSSI RÉSOLU de transmettre cette résolution à la MRC des Collines de l'Outaouais.

Le vote est demandé :

Pour :	Nancy Draper-Maxsom	Contre :	Dr. Jean Amyotte
	Brian Middlemiss		Inès Pontiroli
	Roger Larose		

Adoptée sur division

17-03-3060

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE MME NICOLE LAVIGNE, M. STÉPHANE ALARY ET M. THOMAS SOULIÈRE, MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ DE PONTIAC.

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU), doivent être nommés par résolution du conseil;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement 03-13 régissant et constituant le comité consultatif d'urbanisme, le conseil est habilité à revoir la formation du CCU, notamment aux termes des mandats de ses membres ;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par : Nancy Draper-Maxsom
Appuyé par : Inès Pontiroli

ET RÉSOLU de renommer les personnes suivantes à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), selon la recommandation du directeur de l'urbanisme :

- **Mme Nicole Lavigne**
- **M. Stéphane Alary**
- **M. Thomas Soulière**

Adoptée

17-03-3061

DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ POUR UN USAGE AUTRE QU'AGRICOLE SUR LES LOTS # 5 119 119 ET # 5 119 120 AU 155 TERRY FOX ET DEMANDE D'ALIÉNATION/ LOTISSEMENT DU LOT # 5 046 915

CONSIDÉRANT QUE la demande déposée s'insère dans le cadre d'une démarche citoyenne auprès de la CPTAQ pour avoir l'autorisation d'utiliser les lots 5 119 119 et 5 119 120 qui se trouvent dans la zone agricole décrétée pour usage autre qu'agricole, soit résidentielle;

CONSIDÉRANT QUE la demande déposée s'insère dans le cadre d'une démarche citoyenne auprès de la CPTAQ pour l'aliénation/lotissement du lot 5 046 915 qui se trouve dans la zone agricole décrétée;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 58.2 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, le présent avis que transmet la Municipalité à la CPATQ est motivé en tenant compte des critères établis à l'article 62 de la LPTAA;

CONSIDÉRANT QUE les autorisations demandées n'affecteront d'aucune manière l'homogénéité de la communauté et que le potentiel d'une exploitation agricole du terrain en question est notablement absent;

CONSIDÉRANT QUE l'usage projeté est conforme au règlement de zonage de la Municipalité de Pontiac;

CONSIDÉRANT QU'il existe des espaces appropriés disponibles hors de la zone agricole pour la construction d'une maison unifamiliale isolée;

CONSIDÉRANT QUE les lots sont situés dans un milieu résidentiel constitué de maisons existantes avant l'entrée en vigueur de la LPTAA et d'autres ayant fait l'objet de demandes d'autorisation (dossier #234484, #234933et #246087);

CONSIDÉRANT QUE sur le lot numéro 5 119 119 il y a déjà un usage non agricole de commerce de mécanique automobile, établi avant l'entrée de la LPTAA;

CONSIDÉRANT QUE l'aliénation/lotissement est conforme au règlement de lotissement;

CONSIDÉRANT QU'avant ou après l'opération d'aliénation/lotissement, les superficies sont insuffisantes pour y pratiquer l'agriculture;

CONSIDÉRANT QU'en vertu d'un refus de la CPTAQ, la situation du requérant ne serait pas régularisée;

Il est

Proposé par: Dr. Jean Amyotte

Appuyé par: Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE le conseil appui la demande du citoyen dans sa démarche auprès de la CPTAQ afin de recevoir l'autorisation d'utiliser le lot # 5 119 119 et le lot # 5 119 120 pour un usage autre que l'agriculture, soit résidentiel et de permettre aliénation/lotissement du lot 5 046 915.

Adoptée

17-03-3062

DEMANDE D'INTRODUIRE DANS LE PROJET DE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DES MÉTHODES DE MESURE DE LA RIVE TEL QUE RÉDIGÉES DANS LA POLITIQUE DE PROTECTION DES RIVES, LITTORAUX ET DES PLAINES INONDABLES

CONSIDÉRANT QUE le MDDELCC a une politique de protection des rives, littoraux et des plaines inondables;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Collines de l'Outaouais a introduit dans le schéma d'aménagement et de développement, les normes de la politique de protection des rives, littoral et des plaines inondables;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a adopté une norme plus sévère pour la définition de la mesure de la rive;

CONSIDÉRANT QUE la réglementation de la Municipalité de Pontiac doit être concordante avec le schéma d'aménagement et de développement pour que la réglementation d'urbanisme soit conforme;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pontiac juge qu'imposer une rive de 15 mètres, pour tous les types de cours d'eau et pour toutes les méthodes de mesures inscrites dans la politique de protection des rives, littoraux et des plaines inondables, est trop restrictive;

CONSIDÉRANT QUE la norme générale d'imposer une rive de 15 mètres brime certains citoyens de la Municipalité de Pontiac dans des secteurs déjà construits et lotis depuis longtemps;

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Collines de l'Outaouais est en révision;

Il est

Proposé par : Nancy Draper-Maxsom

Appuyé par : Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal demande à la MRC d'introduire dans son schéma d'aménagement et de développement révisé les méthodes de mesure de la rive telles qu'édictees à la politique de protection des rives, littoraux et des plaines inondables.

Adoptée

17-03-3063

DOSSIER EN INFRACTION- 1656 ROUTE 148

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Excavation J-F Aumont Inc. exerce un usage commercial classe 5 - commerce lourd - sur le lot 3 943 083 à l'adresse civique 1656 route 148;

CONSIDÉRANT QUE dans la zone 7 du règlement de zonage où se trouve le lot 3 943 083, l'usage commercial classe 5 - commerce lourd - n'est pas autorisé;

CONSIDÉRANT QUE le lot ne bénéficie pas de droits acquis pour l'exploitation d'un usage commercial classe 5 - commerce lourd;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne peut pas tolérer un tel usage dans la zone 7 puisque cet usage n'est pas autorisé et qu'il nuit à la quiétude du voisinage et au respect de la zone agricole permanente;

Il est

Proposé par : Nancy Draper-Maxsom

Appuyé par : Brian Middlemiss

ET RÉSOLU de mandater nos procureurs afin de procéder à des recours juridiques pour que cesse l'usage non autorisé sur le lot 3 943 083.

AMENDEMENT

DOSSIER EN INFRACTION- 1656 ROUTE 148

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Excavation J-F Aumont Inc. exerce un usage commercial classe 5 - commerce lourd - sur le lot 3 943 083 à l'adresse civique 1656 route 148;

CONSIDÉRANT QUE dans la zone 7 du règlement de zonage où se trouve le lot 3 943 083, l'usage commercial classe 5 - commerce lourd - n'est pas autorisé;

CONSIDÉRANT QUE le lot ne bénéficie pas de droits acquis pour l'exploitation d'un usage commercial classe 5 - commerce lourd;

CONSIDÉRANT QUE la partie de lot fait déjà l'objet de conditions d'exploitation et de remise en état dans le but de restaurer le site à des fins agricoles de la part de la commission de protection du territoire agricole;

Il est

Proposé par: Nancy Draper-Maxsom
Appuyé par: Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE le conseil appui la demande du citoyen dans sa démarche auprès de la CPTAQ afin de recevoir l'autorisation d'utiliser la partie du lot 6 pour un usage autre que l'agriculture, soit le recyclage de béton, d'asphalte et de brique seulement.

Adoptée sur division

La conseillère Inès Pontiroli vote contre la résolution.

17-03-3066

INVESTISSEMENTS FAVORISANT UN MODE DE VIE SAIN ET ACTIF

ATTENDU QU'il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population ;

ATTENDU QUE le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implant d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux ;

ATTENDU QUE la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90% des municipalités de 1000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents.

ATTENDU QUE le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc. ;

Il est

Proposé par : Dr. Jean Amyotte
Appuyé par : Inès Pontiroli

ET RÉSOLU de signifier notre appui au Regroupement pour un Québec en santé. Et, à cet effet, nous demandons au gouvernement du Québec :

1. De poursuivre et d'intensifier les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécoises et des Québécois:
 - a) Par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;
 - b) Par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre;
2. D'investir les revenus dans la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.

Adoptée sur division

La conseillère Nancy Draper-Maxsom vote contre la résolution.

17-03-3067

SUBVENTIONS – POLITIQUE DE RECONNAISSANCE ET DE SOUTIEN AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite reconnaître, soutenir et encourager les efforts et l’engagement des organismes et des bénévoles sur le territoire de la municipalité de Pontiac;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pontiac s’est dotée d’une Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes communautaires (résolution 16-01-2650) ;

CONSIDÉRANT les demandes d’aide financière acheminées par les organismes culturels, communautaires et de loisirs pour l’année 2017;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance des recommandations de l’agente de développement communautaire ;

Il est

Proposé par : Brian Middlemiss

Appuyé par : Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE le conseil accorde une aide financière totalisant 35 695,00\$, aux organismes suivants :

Canada Day Committee	5 000\$
Groupe Action Jeunesse	6 000\$
Get Art Project (GAP)	2 500\$
Parents de la Municipalité de Pontiac 0-5	3 350\$
Maison de la Famille de Quyon	2 000\$
Centre Kogaluk	3 885\$
Club de l’âge d’or de Quyon	1 000\$
Association sportive et récréative de Quyon	4 000\$
Table Autonome des Aînés des Collines	1 000\$

IL EST AUSSI RÉSOLU QUE le conseil accorde une aide financière totalisant 6 960,00\$ pour les résidents de la Municipalité de Pontiac utilisant la patinoire de Shawville (patinage artistique et hockey mineur).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Maison Libère-Elles soit reconnue au titre de cette politique ;

IL EST FINALEMENT RÉSOLU QUE les conditions édictées pour l’obtention de ces sommes soient communiquées aux organismes concernés avec l’envoi des premiers versements de la dite aide financière.

Adoptée

17-03-3068

CENTRE DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE COMMUNAUTAIRE DE PONTIAC

CONSIDÉRANT QUE la Maison de la famille de Quyon est à mettre sur pied un centre de conditionnement physique communautaire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pontiac accepte de collaborer à ce projet, notamment en offrant un espace pour accueillir ce centre de conditionnement physique, qui cadre avec la politique familiale et le plan d’action MADA ;

CONSIDÉRANT QUE la Maison de la Famille souhaite déposer une demande de financement au Fonds de soutien au développement des communautés du centre intégré de santé et de services sociaux de l’Outaouais ;

CONSIDÉRANT QU’aux fins de cette demande de subvention, il est nécessaire de désigner la Maison de la Famille de Quyon en tant qu’organisme répondant et fiduciaire du projet ;

Il est

Proposé par : Inès Pontiroli
Appuyé par : Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE ce conseil reconnaisse la Maison de la Famille de Quyon en tant qu'organisme répondant et fiduciaire du projet de centre de conditionnement physique communautaire de Pontiac.

Adoptée

17-03-3069

AUTORISATION POUR UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS DES PETITES COLLECTIVITÉS, POUR LA REMISE EN ÉTAT DU PARC RÉCRÉATIF DE LUSKVILLE - VOLET 2

CONSIDÉRANT QU'il est prévu au plan triennal d'investissement d'améliorer et de mettre à niveau les aménagements récréatifs du parc récréatif de Luskville ;

CONSIDÉRANT QUE le Programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec, Volet Fonds des petites collectivités (FPC), volet 2, permet de financer des projets de remise en état d'infrastructures publiques à usages multiples dont les parcs et les installations récréatives;

CONSIDÉRANT QUE la remise en état de la maisonnette de service, de la patinoire et des terrains de balle est ressortie comme action prioritaire lors de la démarche de consultation publique au sujet du développement du parc récréatif de Luskville, en novembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière du FPC ne peut excéder 66% du coût maximal admissible;

Il est

Proposé par : Nancy Draper-Maxsom
Appuyé par : Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise le directeur général à soumettre une demande au nom de la Municipalité de Pontiac au Fonds des petites collectivités pour les travaux de remise en état du parc récréatif de Luskville.

IL EST AUSSI RÉSOLU QUE la Municipalité de Pontiac s'engage à payer jusqu'à 37 500,00\$ des coûts admissibles et les coûts d'exploitation continus, le cas échéant.

Adoptée

17-03-3070

RELOCALISATION DU GRENIER DES COLLINES

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal estime que le Grenier des Collines offre un service essentiel pour la communauté ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pontiac soutient les activités du Grenier des Collines depuis plusieurs années, notamment en lui offrant un local au centre communautaire du secteur Quyon ;

CONSIDÉRANT QUE le centre communautaire du secteur de Quyon ne sera bientôt plus disponible pour abriter le magasin partage du Grenier des Collines ;

CONSIDÉRANT QUE la Maison de la Famille accepterait d'héberger le Grenier des Collines dans ses locaux afin d'accueillir les utilisateurs;

Il est

Proposé par : Nancy Draper-Maxsom
Appuyé par : Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Pontiac verse 2 000,00\$ annuellement à la Maison de la Famille de Quyon à titre de loyer pour le Grenier des Collines.

IL EST AUSSI RÉSOLU, QUE pour faciliter la relocalisation, la Municipalité verse 700,00\$ à la Maison de la Famille pour l'achat de tablettes et autres articles de rangement.

FINALEMENT, IL EST RÉSOLU de conclure une entente à cette fin et que le montant de 2 000,00\$ soit versé pour une période de 5 ans à la Maison de la Famille.

Adoptée

17-03-3071

EMBAUCHE – RESPONSABLE DES LOISIRS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE dans le budget 2017, une somme a été prévue pour le poste de responsable des loisirs et de la vie communautaire ;

CONSIDÉRANT l’affichage public pour combler ce poste;

CONSIDÉRANT les quatre candidats reçus en entrevues menées par le comité de sélection et qu’une candidature s’est démarquée et a été retenue par le comité de sélection ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection et le directeur général recommandent au conseil l’embauche de Mme Meghan Lewis à titre de responsable des loisirs et de la vie communautaire ;

Il est

Proposé par : Brian Middlemiss
Appuyé par : Nancy Draper-Maxsom

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte la recommandation du comité et du directeur général et autorise l’embauche de Madame Meghan Lewis à titre de responsable des loisirs et de la vie communautaire, et ce à compter du 15 mars 2017.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU, telles que négociées et convenues, les modalités d’embauche suivantes, le tout en conformité à la politique de rémunération globale à l’égard des employés cadres et les clauses particulières suivantes :

- Rémunération annuelle à l’échelon 3 pour le poste de chef de division 1;
- 3 semaines de vacances (soit 15 jours) rémunérées en 2017;
- Toutes autres conditions prévues dans la politique de rémunération globale à l’égard des employés cadres.

Le vote est demandé :

Pour :	Brian Middlemiss	Contre :	Dr. Jean Amyotte
	Nancy Draper-Maxsom		Inès Pontiroli
	Roger Larose		

Adoptée sur division

Les conseillers Inès Pontiroli et Dr. Jean Amyotte votent contre la résolution car ils estiment qu’il ne devrait pas y avoir de membres du conseil siégeant sur le comité de sélection.

17-03-3072

CONSEIL D’ADMINISTRATION DE TRANSCOLLINES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pontiac contribue au financement du service de transport interurbain Transcollines reliant la MRC de Pontiac et la ville de Gatineau ;

CONSIDÉRANT QUE le protocole d’entente signé à cet effet en septembre 2016 prévoit la nomination d’un fonctionnaire responsable des liaisons avec Transcollines ;

CONSIDÉRANT QUE le protocole d’entente prévoit aussi la nomination d’un fonctionnaire ou d’un élu pour assister, avec droit de parole et sans droit de vote, aux travaux du conseil d’administration de Transcollines ;

Il est

Proposé par : Inès Pontiroli
Appuyé par : Brian Middlemiss

ET RÉSOLU de désigner M. Benedikt Kuhn à titre de fonctionnaire responsable du transport interurbain et chargé des liaisons avec Transcollines, au sens de l'article 4.8 du protocole d'entente entre la Régie intermunicipale de transport des Collines, la MRC de Pontiac et la Municipalité de Pontiac.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de désigner M. Benedikt Kuhn à titre de délégué au conseil d'administration de Transcollines au sens de l'article 4.9 du même protocole.

Adoptée

Le directeur général dépose les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

- | | |
|---------------|--|
| Pierre Pratte | - Quelles mesures sont prises pour favoriser le compostage collectif |
| Kim Hébert | - Demande qu'il soit inscrit au procès-verbal que le maire dit que la CCQ n'est pas venu rencontrer la Municipalité
- Demande si la Municipalité va cesser d'agir cavalièrement à son endroit |
| Ricky Knox | - Demande aux conseillers qui ont voté contre la résolution à l'item # 9.4, la raison pour laquelle ils refusent d'appliquer la réglementation municipale
- Demande au maire s'il mettra son droit de veto sur la résolution à l'item # 9.4 |

17-03-3073

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est

Proposé par: Nancy Draper-Maxsom
Appuyé par: Inès Pontiroli

ET RÉSOLU de lever l'assemblée à 21h30 ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL

« Je, Roger Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».